

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MAI 2018 A 18H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et constitué, s'est réuni sous la présidence de Martine JAMIN, Maire.

Présents : G. DISDERO ; G. BENEZY ; ; J. COURTAULT ; M. JAMIN ; J. F. MELOT

Absents : J. F. BENEZY ; J.L. LOURADOUR

Secrétaire de séance : Geneviève DISDERO

Date de la convocation : Jeudi 17 mai 2018

1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 2 mai 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Compteur Linky

La société Enedis a programmé sur la commune de Confolent-Port-Dieu le remplacement prochain des compteurs électriques existants par des compteurs communicants Linky.

Lors de l'Assemblée générale du Syndicat de la Diège, Isabelle Chevalier, Directrice d'Enedis en Corrèze a présenté le contexte législatif et technique de ce déploiement ainsi que les améliorations attendues sur la gestion de la distribution de l'électricité et de sa production.

Madame le Maire rappelle au conseil les différents points abordés lors de cette réunion. Elle informe également le Conseil de l'opposition d'habitants au remplacement du compteur de leur habitation.

Il ressort des débats que le déploiement accéléré des compteurs communicants est imposé sans consultation préalable du public. Enedis n'a pas levé toutes les interrogations et inquiétudes concernant la sécurité de ces compteurs, leur éventuel impact sur la santé, le type de données personnelles récoltées et l'utilisation qui en sera faite, la hausse constatée de factures d'électricité, le recyclage des compteurs usagés, etc. Par ailleurs, le rapport de la Cour des comptes souligne « un dispositif coûteux pour le consommateur mais avantageux pour Enedis », dont « l'analyse bénéfices-coût au niveau de la distribution ne peut à elle seule justifier économiquement le projet ».

Considérant les présomptions sérieuses qui subsistent quant à l'impact négatif de ce programme de déploiement massif, tant en terme de développement durable que de l'évolution du coût et du service pour les usagers, d'atteinte à la vie privée, voire de santé publique,

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent vraisemblablement à favoriser des intérêts commerciaux étrangers au seul service public de distribution de l'électricité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- demande à Enedis de respecter les refus d'installation opposés par les habitants de la commune, et d'interdire à ses entreprises prestataires la pose forcée, a fortiori dans le cas de violation de la propriété privée,
- décide que les compteurs d'électricité de Confolent-Port-Dieu, dont la liste est jointe en annexe de la présente motion, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants.

Suffrages exprimés :5

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 1

3. **Questions diverses**

Fondation du patrimoine

Une discussion s'engage sur l'hypothèse de faire appel au mécénat populaire avec la Fondation du Patrimoine pour le financement des travaux du four communal du Bourg. Après avoir examiné les conditions financières d'une campagne de souscription, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas souscrire.

Recensement : Le recensement de la population aura lieu sur la commune en 2019.